

N° 6928¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI**portant réorganisation du Conseil supérieur de la sécurité sociale
et modification:**

- du Code de la sécurité sociale;
- de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
- de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat;
- de la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale
- de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(22.6.2016)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le deuxième avis complémentaire du 21 juin 2016 du Conseil d'Etat a été analysé par les membres de la Commission juridique en leur réunion en date de ce jour.

Le Conseil d'Etat déclare, à l'endroit de l'amendement gouvernemental n° 6 relatif à l'article 4, point 1) du projet de loi (modification de l'article 10, paragraphe 2 de la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale), „[...] s'interroger sur la raison de l'omission d'un renvoi aux *assesseurs non magistrats*, alors qu'ils sont également assistés par le personnel administratif. Le Conseil d'Etat peut d'ores et déjà marquer son accord avec l'ajout d'une référence aux *assesseurs non magistrats*.“

Les membres de la Commission juridique proposent de faire leur cette suggestion tout en reprenant non les termes „*assesseurs non magistrats*“, mais les termes consacrés, à savoir „*des assesseurs-assurés et assesseurs-employeurs*“.

*

Copie de la présente est adressée pour information à Monsieur Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement et à Monsieur Félix Braz, Ministre de la Justice.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,
Mars DI BARTOLOMEO

